

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 octobre. — Une déclaration de faillite très importante vient d'être faite à Londres; c'est celle de M. Raikes, l'un des directeurs de la banque; on craint qu'elle n'ait du retentissement sur le continent.

— Il n'y a pas eu de nouveaux arrivages de Lisbonne depuis la *Confiance* et la *City of Edimbourg*, conséquemment nous sommes sans nouvelles de Portugal postérieures au 20; seulement des lettres particulières communiquées aux journaux font connaître quelques faits assez intéressants. Il paraît que Carvalho est assuré de conserver le ministère des finances. Les grands services qu'il a rendus au pays dans ce poste ne laissent aucun doute à cet égard. On assure qu'il n'y a pas dans l'opposition une seule personne qui ne désire le voir rester au ministère. Il a été invité par chacune des diverses fractions de l'opposition qui désirent arriver au pouvoir de se joindre à elles. Il a répondu à toutes leurs offres: « Je ne veux être un instrument dans les mains d'aucune faction. Ce que j'ai fait et ce que je veux faire, personne en Portugal ne le pourrait. Je puis me retirer avec honneur. Il est vrai que j'ai proposé de vastes plans pour la régénération totale des ressources du pays et l'amélioration du sort de toutes les classes du peuple; mais à moins que quelques-uns de mes amis politiques ne restent avec moi dans le ministère et que tout le cabinet ne s'accorde pour suivre dans toute cette étendue le système de réforme que l'empereur et nous avons commencé à mettre en vigueur, je ne saurais demeurer ministre.

Le jour même où don Pedro annonçait qu'il était obligé de se démettre de la régence, Carvalho présentait aux cortès son projet de loi pour la vente des biens nationaux. Le premier article, après avoir énuméré les différentes catégories auxquelles appartiennent ces biens, déclare qu'ils sont en vente. Un autre article décide que l'on recevra en paiement les bons de la dette nationale, ainsi que ceux des emprunts négociés à l'étranger depuis 1823, sauf les bons émis par le gouvernement de l'usurpateur qui ne sont pas reconnus. Les divers bons admis en paiement le seront au cours de la place. On recevra également en paiement toutes les créances sur le gouvernement soit pour émolumens civils, solde militaire, soit pour indemnités de diverses espèces. Pour faciliter les acquisitions aux personnes peu aisées et aux classes ouvrières, on recevra un cinquième du prix d'achat en numéraire et le reste en seize paiemens annuels, chaque seizième étant chargé d'un intérêt de 2 p. c. D'un autre côté, tous les biens susceptibles d'être divisés sans perdre beaucoup de leur valeur, seront partagés en un aussi grand nombre de lots que possible, et chaque lot vendu séparément.

Cette dernière disposition est regardée comme devant être du plus grand avantage pour l'état, et l'on se rappelle qu'elle a eu pour résultat en France de rendre tout-à-fait impossible un retour à l'ancien ordre de choses.

— Selon les nouvelles du Mexique la tranquillité est loin de s'y rétablir. Les partisans de Santa-Anna ont en dernière rencontre avec les républicains de Merida, ces derniers ont été battus, leur perte s'élève à 200 hommes tués ou blessés.

FRANCE.

Paris, le 4 octobre. — On lit dans le journal ministériel:

« Une dépêche de Bayonne, en date de ce jour, annonce qu'on attend prochainement à Pampeune un renfort de 10,000 hommes, composé de

trois bataillons et de deux régimens de la garde royale. »

— Le *National* a été saisi hier au soir, à cause de la lettre adressée par M. Armand Carrel au préfet de police. Il faudra aujourd'hui que, pour être conséquente, la police saisisse toutes les feuilles de l'opposition qui toutes, à l'exception du *Courrier Français*, reproduisent cette épître.

Hier soir, à onze heures, un commissaire de police s'est présenté dans les bureaux du *National* pour arrêter M. Carrel, qui ne se trouvait pas présent, mais qui a dû, ce matin à dix heures, se rendre volontairement aux ordres du commissaire.

— On lit dans le *Précurseur* de Lyon du 20 septembre:

Le 27, de nouvelles poursuites étaient dirigées contre le *Précurseur*; le 28, on a saisi dans leur domicile dix ou douze chefs d'atelier, qui ont été emprisonnés à Roanne; aujourd'hui, de nombreuses visites domiciliaires ont été exécutées par la police. Dans la prison de Perrache, M. Prat, commissaire central, accompagné d'un substitut du procureur du roi, d'un juge d'instruction et de nombreux agens, ont fouillé les chambres de MM. Beane, Carrier, de Rochetin et de beaucoup d'autres détenus républicains, ainsi que celles de M. Genest et l'abbé Peyrard, légitimistes.

Le *Réparateur* ajoute:

La plupart d'entre eux, sont, dit-on, actionnaires du nouveau journal la *Tribune prolétaire*. On pense que des arrestations ont eu lieu en vertu de la loi contre les associations.

— On parle d'un suicide accompagné de circonstances les plus déplorables. Un jeune homme d'une famille dont le nom appartient à l'histoire, M. de Cl... Fer... s'est tué à coups de couteau, le jour même de son mariage.

— On lit dans le *Journal du Haut et Bas-Rhin* du 27 septembre:

« On s'est plaint à plusieurs reprises de la précipitation qu'on apportait à faire des inhumations. Plus d'une fois de prétendus morts se sont réveillés de leur profonde léthargie au moment où l'on allait les renfermer dans leur cercueil. Pour obvier à ces épouvantables accidens, dans plusieurs villes d'Allemagne on a créé des établissemens mortuaires dans lesquels sont déposés, pendant un certain temps, les personnes qui viennent de mourir. Un gardien est spécialement chargé d'examiner ces corps et d'avertir un médecin attaché à l'établissement, qui, au moindre signe de vie, prodigue à ces malheureux les secours de son art.

« Le gouvernement français a compris de quelle importance étaient ces établissemens, et il a chargé M. Julia de Fontenelle, secrétaire perpétuel de la Société des sciences physiques, chimiques et arts agricoles et industriels de France, d'aller examiner ces établissemens. M. Julia de Fontenelle, se rendant dans ce but en Allemagne, a traversé Strasbourg le 26 de mois. Espérons que l'examen qu'il en fera, et les renseignemens qu'il en rapportera mettront à même le gouvernement de doter notre pays de ces établissemens. Ici c'est une question d'humanité. »

— Le *Mois* de M. de Châteaubriand a enfin été représenté à Versailles avant-hier, avec un certain succès, bien que l'ouvrage ait été assez médiocrement joué, et qu'il manque presque complètement d'action.

— Mademoiselle Bourgoïn, long-temps célèbre au Théâtre-Français, par l'amour dont Bonaparte l'honora alors qu'il n'était encore que premier consul, a laissé en mourant un million à un fils naturel

qu'elle avait eu des œuvres du maréchal Oudinot. Ce fils, qui portait son nom, a dirigé pendant quelque temps un *office correspondance* pour les journaux de la France et de l'étranger, qu'il a quitté lorsque la mort de sa mère est venu améliorer sa position, que les bienfaits du maréchal Oudinot avait déjà rendue assez heureuse. Cette position est à la veille de s'embellir encore, et voici comment:

« M. Toreno, pendant son exil en France, a connu et fréquenté Mlle Bourgoïn. Comme il aimait la dépense, il épuisa en quelques années les ressources qu'il avait apportées d'Espagne, et finit par se trouver forcé de recourir à la bourse de Mlle Bourgoïn. En femme qui sait vivre et faire un bon emploi de son argent, Mlle Bourgoïn lui offrit avec le plus grand désintéressement une somme de 10,000 francs, à l'aide desquels M. de Toreno a pu attendre qu'il plût à Dieu de débarrasser l'Espagne de S. M. Fernand VII. Depuis qu'il est rentré sur le sol de son pays, M. Torreno a recouvré ses biens, qui avaient été confisqués; il a reçu d'assez confortables indemnités, et il se trouve à l'heure qu'il est, à la tête d'une fortune de 7 ou 8 millions. Malgré sa prompte élévation, M. Toreno n'a pas oublié les services que Mlle Bourgoïn lui a rendus, et il va en témoigner sa reconnaissance en adoptant son fils pour seul et unique héritier.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 OCTOBRE.

S. M. le roi est allé hier matin au Polygone de Braschaet; avant-hier il a visité le camp de Schilde qui sera levé le 10 courant; hier soir il a assisté au spectacle à Anvers.

S. M. est arrivé aujourd'hui après-midi d'Anvers en cette résidence.

— On écrit de Beringhem, le 3 octobre:

Le roi est passé aujourd'hui à Beringen entre 7 et 8 heures du matin, accompagné de MM. les généraux Hurel, de Chasteler, d'Haane de Steenhuyzen et Magnan.

Le passage de S. M. n'avait été connu que l'avant-veille. Cependant la joie des habitans de cette petite ville, qui a tant souffert par l'invasion ennemie de 1831, était telle que tous à l'envie s'étaient empressés de décorer toutes les rues indistinctement; des drapeaux flottaient sur les maisons de tous les fonctionnaires et de plusieurs particuliers. On remarquait surtout l'entrée de la porte de Diest, maisons du bourgmestre et la maison communale.

Un peloton de la garde civique, armé des fusils échappés au pillage des Hollandais, était sous les armes.

L'harmonie, ainsi que les professeurs et les élèves du collège étaient réunis au corps municipal pour recevoir S. M.

Seize hommes en costume et munis de traits, ont voulu dételé les chevaux et trainer la voiture, ce que S. M. n'a pas permis.

Les communes environnantes avaient envoyé chacune un certain nombre de cavaliers en tenue uniforme et portant chacun une bannière aux couleurs nationales.

Le roi a été reçu à la porte de la ville par la régence ayant en tête M. le médecin Bamps, bourgmestre, qui a prononcé le discours que nous donnons ci-après. Auquel S. M. a répondu avec cette affabilité qui lui rallie tous les cœurs.

S. M. est ensuite entrée en ville aux acclamations générales et est descendu chez M. le bourgmestre, où, d'après la première intention de S. M. d'arriver plus tard et de s'arrêter quelque temps à Beringen, un déjeuner avait été préparé, ainsi qu'un appartement pour se reposer.

Mais S. M. ayant changé son itinéraire pour visiter Hechtel avant de se rendre à Westerloo, où elle est allée loger, n'a pu s'arrêter à Beringen qu'environ une demi-heure.

Elle a reçu M. le curé, plusieurs personnes qui lui ont présenté des pétitions et a écouté avec attention, un discours prononcé avec beaucoup d'assurance par un élève du collège, âgé de 14 ans, fils de M. le notaire Crysens.

— MM. Ch. de Brouckere et Wilmar, membres de la commission commerciale, sont repartis pour Paris, il y a deux jours, afin de reprendre les négociations momentanément interrompues par le mariage de M. de Rigny.

Un arrêté royal du 1^{er} octobre porte :

Léopold, roi des Belges, etc., voulant introduire dans le service de l'administration des contributions directes, douanes et accises, les améliorations qu'indique l'expérience; considérant que l'achèvement des travaux du cadastre réclame pour l'avenir des modifications importantes dans l'organisation actuelle de cette administration; attendu qu'il peut être utile de combiner ensemble les changements à introduire dans ces différentes branches du département des finances, et que par suite il importe de déférer ce travail à l'examen de personnes possédant des connaissances spéciales dans chaque partie distincte de l'administration; sur la proposition de notre ministre des finances, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Une commission composée de sept membres est chargée de rédiger, sous la direction de notre ministre des finances, et de lui soumettre un projet complet de réorganisation du service des administrations des contributions directes, douanes et accises du cadastre.

Art. 2. Sont nommés membre de cette commission : M. Engels, directeur de l'administration des contributions directes, douanes et accises, président; M. Thiry, inspecteur-général chargé de l'administration du cadastre, vice-président; M. Mercier, inspecteur-général des contributions directes, douanes et accises; M. Clavreau, directeur des contributions directes, douanes et accises de la province du Brabant; M. Jacquelaert, inspecteur en chef des contributions directes, douanes et accises du Hainaut; M. Lejeune, contrôleur principal du cadastre, ayant rang et faisant fonctions d'inspecteur dans le Brabant; M. Houyet, receveur des contributions directes, douanes et accises de Liège. M. Lejeune, membre de la commission ci-dessous nommé, remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. La commission sera convoquée par le président dans la quinzaine au plus tard de la date du présent.

LIEGE, LE 7 OCTOBRE.

BANQUET PATRIOTIQUE.

Hier, 6 octobre, un grand nombre de patriotes s'étaient réunis au foyer du spectacle pour célébrer, dans un banquet, l'anniversaire de l'évacuation de la citadelle.

La salle, toute resplendissante de lumières, était décorée de glaces de verdure, de drapeaux aux couleurs belges, et présentait un superbe coup d'œil. M. le bourgmestre avait eu l'heureuse idée de faire arborer le drapeau d'honneur au dessus du buste du roi. A cinq heures et demie une salve de 21 coups de canon a annoncé l'ouverture du banquet.

Trois cents convives étaient réunis, portant tous les couleurs nationales. Magistrats, militaires, avocats, industriels, se sont assis sans distinction de rang de fortune ou de place. On remarquait parmi eux M. Vandenstein, gouverneur civil, M. Chazal, gouverneur militaire, MM. Jamme, bourgm., Piercot, échevin, docteur Lombard et Delfosse, conseillers de régence, Raikem, procureur général, Tielemans, avocat, Vercken, commandant en chef de la garde civique; MM. les colonels Fleury-Durey, Charles Behr, Félix et Joseph Hubart, Leboutte, du 4^e régiment, les lieutenants-colonels Boch et Renaud, du génie, Romsée, de la garde civique, les majors Demany et de Blochousen, et un grand nombre d'autres officiers. On y remarquait aussi plusieurs décorés de la croix de fer, et entr'autres MM. Wasseige, notaire, Pasques et Collard.

Une nouvelle salve d'artillerie a annoncé le premier toast porté par M. le gouverneur civil dans les termes qui suivent :

« A Sa Majesté le Roi des Belges, Léopold I^{er}, qui est venu consolider notre indépendance nationale, et assurer la jouissance de tous nos droits civils, religieux et politiques.

Par M. Jamme :

« Honneur au courage, à l'énergie, à la persévérance des Liégeois, aux jours qui ont précédé la capitulation de la citadelle.

« Toujours on conservera le souvenir de l'immense influence que leur attitude fière et imposante a eue sur les destinées de la Belgique.

« C'est sous le canon de l'ennemi, c'est en bravant ses menaces, c'est en exposant leur cité à toutes les anxiétés, à toutes les horreurs d'un bombardement, c'est en s'exposant à tous les périls qu'ils volaient au secours de Bruxelles.

« La journée de Ste.-Walburge a déterminé la capitulation de la citadelle; honneur donc aux victimes du 30 septembre! honneur à leurs compagnons d'arme qui ont survécu!

« Honneur à cette noble bannière qu'ils ont conquise!

« Prêtons le plus ferme appui à des institutions, fruits d'aussi nobles efforts.

« Pratiquons les vertus civiques et privées, qui doivent en assurer le maintien.

« L'amour de l'ordre et de la vérité, le sacrifice de ses intérêts propres et de ses opinions, au bien-être général; constituent la morale publique, source de tout progrès, de toute prospérité, de toute véritable indépendance et la plus grande force des gouvernements.

« Puissent ces vertus ne cesser de germer dans le cœur de tous les belges et leur cri de ralliement être toujours: patrie, liberté, ordre public, union.

Vive la constitution! Vive le roi!

Les autres toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

Par M. Vercken, commandant de la garde civique :

« A l'armée. Elle n'oubliera pas qu'elle a mission de défendre l'honneur, l'indépendance et les institutions de notre patrie, et que sa devise doit être: la Belgique et le Roi.

Par M. Chazal, gouverneur militaire :

« A la Reine si digne de notre amour et de notre vénération! A la Reine dévouée au bonheur de la patrie et du Roi! Puisse son union avec le souverain de notre choix perpétuer la dynastie constitutionnelle de la Belgique! Vive la Reine!

Par M. le colonel Bouchez, commandant de la place: « A ceux qui ont versé leur sang pour la patrie.

Par M. le docteur Lombard: A la Révolution. La Belgique lui doit son indépendance, sa liberté et sa constitution. Puissent les hommes du pouvoir ne jamais oublier les causes qui l'ont amenée!

Par M. le colonel Leboutte: A la brave garde civique de Liège et de la province, modèle des vertus civiques et du courage militaire.

Par M. le capitaine d'artillerie Charlier (la jambe de bois): A l'exclusion perpétuelle des Nassau.

Tous les toasts ont été couverts d'applaudissements.

Pendant le repas, l'harmonie liégeoise et la musique militaire, ont fait entendre des airs patriotiques. La *Marseillaise*, la *Parisienne* et la *Brabançonne* ont été chantées. Le couplet avec *Nassau plus d'indigne traité*, a été répété à la demande unanime de l'assemblée et accueilli par une triple salve d'applaudissements. A la fin du repas, M. Lombard, président de la commission du banquet, a remercié M. de Mondonville, à l'obligeance et au désintéressement duquel on devait le local qui avait permis à un si grand nombre de citoyens d'assister à cette fête patriotique.

Dans la soirée, la salle du spectacle a été brillamment illuminée.

Un ordre parfait, qui n'excluait cependant ni l'animation ni la gaieté, a régné pendant cette fête, véritable expression de toutes les nuances politiques qui se fondent aujourd'hui dans un sentiment commun d'indépendance, d'ordre et de liberté.

Les journaux de Londres du 3, confirment cette fois la nouvelle de la mort de don Pedro, sur laquelle on élevait encore des doutes. Ainsi que les journaux de Paris l'avaient déjà annoncé, ce prince a expiré le 21 septembre. Cet événement est de nature à compliquer beaucoup les affaires du Portugal. On a dit plusieurs fois que don Miguel cherchait l'occasion de tenter encore une fois le sort des armes. La mort de son frère vient de la lui offrir; mais il est difficile de croire que l'Angleterre laisse dormir le traité de la quadruple alliance et permette à don Miguel de désoler le Portugal par une nouvelle guerre civile.

Depuis quelques jours les feuilles de Paris et de

Lyon, parlent de manœuvres républicaines. On travaille de nouveau la classe ouvrière de la dernière de ces deux villes. (V. Paris.)

Nous reproduisons quelques réflexions du journal hollandais, *l'Impartial*, sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs. Cette feuille remarque qu'avant 1830, le chiffre du budget pour tout le royaume des Pays-Bas de 76 millions, et qu'il est aujourd'hui pour la Hollande seulement de 57 millions. Cependant, ajoute la feuille hollandaise, malgré cette augmentation de 19 millions, qui résulte de la séparation et de l'ordre de choses actuel, nous prévoyons de nouveaux déficits et la nécessité d'aviser à de nouveaux moyens pour subvenir aux besoins du gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur a pris, le 20 septembre dernier, une décision portant que les membres des conseils de fabriques d'église et des bureaux des marguilliers ne doivent pas à leur entrée en fonctions, prêter le serment prescrit par les décrets des 5 mars et 20 juillet 1831.

Voici en substance les motifs de cette décision :

« Les décrets n'ont parlé que de citoyens chargés d'un ministère ou d'un service public; ce qui ne doit s'entendre que de fonctions qui attribuent une autorité ou un caractère extérieur dans l'état, la province ou la commune. Or, on ne peut assimiler à ces fonctions les services que des citoyens rendent dans des intérêts particuliers et restreints; tels, sont les membres des conseils d'administration des hospices, de bureaux de bienfaisance qui ne prêtent pas serment; tels doivent être aussi les membres des fabriques d'église, qui ne sont institués que pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, ainsi qu'à l'administration des aumônes et des biens affectés à l'exercice du culte. »

— Il y a déjà plusieurs jours, un fait assez drôle s'est passé à Bruges. Un anglais, habitant cette ville, se présenta au bureau du lombard pour y engager des couverts sur lesquels le directeur comptait une certaine somme d'argent; le jour même de son départ, mylord écrivit une lettre à ce dernier assez plaisante, et qu'il termina en avouant qu'il avait été sa dupe et que les couverts qu'il avait été déposés en échange d'écus, n'étaient pas en argent, mais d'un métal d'une nouvelle composition. On assure même qu'il a signé la lettre. On s'est mis de suite à la poursuite de cet escroc de nouvelle espèce, mais il était déjà embarqué, lorsque ceux qui le poursuivaient arrivèrent à Ostende.

— Le *Courier* annonce que M. Kaufman, envoyé en Espagne, est remplacé par M. de Lalain.

— On lit dans le journal hollandais, *de Onopertijdige* :

« Avant 1830, on percevait en impôts ordinaires et extraordinaires, pour tout le royaume des Pays-Bas, une somme de 76 millions; et aujourd'hui la vieille Néerlande seule paie 57 millions. Il suit de ce rapprochement que, si la vieille Néerlande était restée réunie à la Belgique, et qu'elle eût contribué aux charges de l'état, non pour un tiers suivant sa population, mais pour la moitié, elle ne paierait pas 57 millions, mais seulement 33; en d'autres termes, qu'elle paierait 19 millions de moins qu'elle ne paie aujourd'hui. On peut voir par là quel fardeau pèse aujourd'hui sur la vieille Néerlande, qui était déjà si grevée du temps de sa réunion à la Belgique, et qui depuis a dû être tellement surchargée que le ministre des finances a été obligé d'avouer que la mesure des impôts dans notre royaume était comble. Cependant nous prévoyons de nouveaux déficits, la nécessité d'aviser à de nouveaux moyens pour subvenir aux besoins du gouvernement pendant le semestre prochain, et peut-être il faudra recourir à de nouvelles charges, à des inscriptions sur le grand livre, à des emprunts du syndicat d'amortissement, à des mesures qui, pour le moment, retireront l'administration d'un pas difficile, mais qui plus tard, par l'augmentation de la rente, pèseront de plus en plus sur le peuple. Nous demandons s'il est possible de continuer un état de choses qui, sous tous les rapports, et particulièrement sous le rapport financier, se présente comme très-sombre, et dont le résultat, avec la meilleure volonté du monde, doit être quel-

que funeste mesure financière, ainsi que nous voyons la chose se passer en Espagne.

Beaucoup de membres des états-généraux n'ont pas redouté d'exposer leurs vues au gouvernement, et de lui dévoiler l'avenir, et se sont mis ainsi en dehors de toute responsabilité. Mais jusqu'à présent nous n'avons pu goûter les fruits de leurs conseils, mais nous avons senti le poids des charges annuellement consenties. Ne connaissant pas, les mesures financières que le gouvernement se propose de soumettre aux états-généraux, dans le mois d'octobre prochain, nous espérons qu'il se souviendra, en premier lieu, de l'opposition que ses projets ont rencontrée l'année dernière, des promesses et assurances qu'il a données et sur lesquelles on a compté, qu'il serait présenté avant 1835 un système financier complet, lequel n'exige pas des charges plus considérables; nous espérons enfin qu'il sentira l'urgente nécessité, maintenant que la tranquillité s'établit de plus en plus, d'accorder des dégrevements aux contribuables. Le gouvernement n'ignore point que les représentans de la Néerlande ont fermement résolu de ne pas voter plus longtemps un budget qui, sous plus d'un rapport, leur a paru inacceptable, et qui n'a passé que sur la parole du roi, à la fin de l'année dernière.

— On vient d'appliquer, d'une manière fort ingénieuse, la lithographie aux tapis de toile cirée pour tables. L'inventeur de ce charmant procédé est M. de Stobbeleur, au faubourg de Flandre. La première pièce qui nous a été mise sous les yeux représente le palais de la Nation, vue prise du bassin vert, au Parc. Cet habile lithographe a obtenu un brevet pour l'exécution de son travail qui peut donner une si grande variété à cette sorte de toile que traite avec tant de perfection M. Walravens, et que sous le rapport de la beauté de ses dessins, et sous celui du brillant de ses vernis, aucune fabrication ne peut surpasser.

Huit autres vues de nos édifices publics sont déjà confectionnées, parmi lesquelles la plaine de Waterloo, avec ses monumens. Les fonds de ces différentes lithographies peuvent être très-variés et même imprimés sur une couche d'or. On ne peut guère se faire une idée de l'effet produit par ce magnifique ouvrage qu'en le contemplant.

(J. de la Belgique.)

— Les sciences viennent de faire une perte dans la personne de M. Joseph Giobert, professeur de chimie générale appliquée aux arts dans l'université de Turin (Piémont), directeur de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'académie royale de la même ville, mort le 14 du mois dernier à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Emule de Lavoisier et des Fourcroy, M. Joseph Giobert est le savant qui a le plus contribué aux progrès des connaissances chimiques en Italie.

— Il vient de paraître à Bruxelles au prix de 7 francs un ouvrage de M. Barrère, ancien député de la Convention, ayant pour titre : *Conduite des princes de la maison de Bourbon durant la révolution, l'émigration et le consulat*. Cet ouvrage a été commandé à l'auteur par Napoléon, et il est enrichi de notes de M. le comte Réal.

— On assure que M. de Lennox va bientôt publier un mémoire sur l'histoire aéronautique. Un recueil complet et bien coordonné de toutes ces expériences et un ouvrage qui manque encore, et qui ne saurait manquer d'être bien accueilli par le public.

La persévérance de M. Lennox pour la réalisation de son projet de navire aérien lui a concilié l'intérêt du public, savant de tous les pays et MM. les officiers de la marine belge se sont empressés de souscrire en sa faveur. M. Napoléon Pasquiers, agent comptable de la flotille de l'Escaut, auteur de ce projet lui a fait tenir les fonds.

— Quelques savans prétendent qu'il est absurde d'attribuer l'extrême longueur et l'extrême chaleur de l'été de 1834, à l'approche de la comète de Halley, puisqu'elle ne doit être visible qu'en 1835. Au commencement de juin de cette année, la comète était encore à 125 millions de milles au-delà du soleil, et, par conséquent, à 145 millions de milles de la terre. A aucune de ces précédentes apparitions, pas même en 1759 où elle approcha de nous

le plus possible, on n'a remarqué une température aussi extraordinaire.

— La société d'horticulture d'Anvers vient de décider qu'une exposition de fruits aura lieu le 2 novembre prochain, et jour suivant, à l'Orangerie du Jardin Botanique.

On distribuera des médailles, savoir :

1° Pour la plus belle collection de poires et de pommes ;

2° Pour la plus belle collection de raisins d'espèces différentes ;

3° Pour le contingent le plus riche en fruits d'espèces différentes ;

4° Pour les fruits les plus nouvellement introduits dans le royaume.

Il sera décerné en outre une médaille particulière au plus bel envoi de fruits, fait par des personnes qui ne font pas partie de la société.

Les membres qui enverront des fruits, sont invités à faire parvenir avant jeudi soir 30 octobre au secrétaire, une liste indiquant le nom de chaque fruit, afin qu'on puisse préparer le catalogue à temps.

— Le nommé Govaerts qu'on disait avoir été massacré par la populace de Dordrecht, est arrivé avant-hier sain et sauf à Bruxelles, à bord de son bateau le *Jeune-Jean*.

Le gouvernement hollandais avait accordé aux armateurs de navire la licence de naviger par la route ordinaire et comme navire brabançon. (Belge.)

— M. de Mondonville vient d'accueillir un opéra intitulé : *L'Amant pour rire*, paroles et musique de deux jeunes Liégeois, et on dit que cette pièce sera jouée pendant le courant de l'année théâtrale actuelle.

— Le manque de fourrages est si grand en Silésie que sur 100 moutons que l'on donne à nourrir on ne vous en rend que 50; les autres sont le prix de la nourriture. (J. de Francfort.)

— On écrit d'Anvers, 5 octobre :

« Voici le cours de ce jour au *Café de l'Empereur* : Perp. 5 p. c. 55 et 55 1/4; cortès 53 1/2; coupons cortès 30. Jamais on n'a vu autant d'agitation, ni autant de mouvement parmi les spéculateurs en fonds publics; à 2 heures, on ne trouvait plus une seule à acheter.

— On avait dit et imprimé que la Russie avait échoué dans ses projets d'emprunt. La *Gazette officielle* de Saint-Petersbourg dénonce ces bruits comme calomnieux et révolutionnaires; elle prétend que la Russie n'a échoué dans aucun projet d'emprunt, attendu qu'elle n'a nul besoin d'emprunter, et qu'elle a même refusé des prêts considérables qu'on lui voulait faire sans qu'elle les sollicitât.

— Pendant le mois de septembre sont entrés au port d'Ostende, avec de chargemens divers, y compris les bateaux à vapeur, 56 navires: d'un tonnage de 7562 tonneaux, savoir :

Belges 23; anglais 16; français 1; norvégiens 6; hanovriens 5; oldenbourgeois 2; prussien 1; knipphausen 1.

Pendant ledit mois, sont sortis dudit port, y compris les bateaux à vapeur, 56 navires: d'un tonnage de 7662, savoir :

Belges 24; anglais 22; français 3; norvégiens 5; hanovriens 3; prussiens 2.

Le prix moyen de la morue du Doggerbank a été par tonne de

	fr.	52	00
Idem celle de Feroë.	»	36	75
» » d'Irlande.	»	31	50
Celui du hareng.	»	46	00

Le nombre des voyageurs débarqués à Ostende, venant de l'Angleterre, en 12 voyages, par bateaux à vapeur en non par bâtimens à voiles, s'est élevé, pendant le mois de septembre, à 271 personnes.

Celui des voyageurs embarqués à Ostende pour l'Angleterre, en 13 voyages, par les mêmes moyens, s'est élevé, pendant ledit mois, à 276 personnes.

Trente-neuf chaloupes de la grande pêche nationale ont apporté, pendant le courant du mois de septembre, 1,990 tonnes morue salée, savoir :

31 du Doggerbank, 1,162 tonnes; 7 d'Islande, 828 tonnes; 1 de la pêche du hareng, 58 tonnes harengs salés.

— A la réunion des savans qui vient d'avoir lieu à Stuttgart, la Belgique scientifique était représentée par le docteur Van Roosbroeck de Louvain. Cette réunion comptait au-delà de 950 membres de diverses parties de l'Allemagne.

CORRESPONDANCE DE M. COBBETT.

Voici un extrait de la lettre que M. Cobbett vient d'écrire à un de ses garçons de ferme. On sait que M. Cobbett est propriétaire foncier dans le Surrey :

« J'ai vu ce matin plus de mille personnes de la classe ouvrière : des hommes, des petits garçons, des femmes et des filles dont les habits, pris tous ensemble, ne valaient pas à beaucoup près la blouse que vous mettez pendant le travail, et cependant vous avez une femme et huit enfans, dont sept sont trop jeunes pour vous aider encore.

« J'ai vu la nourriture et la manière de cuire les alimens destinés à ces pauvres êtres, qui se nourrissent en commun. Il y a dans cette maison d'immenses chaudières en fonte, quatre à cinq fois aussi grandes que vos plus grandes chaudières à brasser, et elles sont remplies de gruau d'avoine délayé dans de l'eau ou dans du lait de beurre, et voilà la nourriture de ces pauvres gens. Les ehoux blancs, le gruau d'orge, le petit lait, le sera que George fait cuire chaque jour pour nos petits cochons et leurs mères, est un mets que ces bonnes gens achèteraient par leurs prières et par tous les sacrifices. Marshall, vous nous rappelez combien j'ai grondé Tom Denman, et le petit Barast, et votre propre fils Dick, le samedi avant mon départ, pour avoir négligé de balayer la place où couchent nos cochons, et la recommandation que j'ai faite à George d'enlever la litière ancienne et de leur donner une litière de paille fraîche tous les samedis.

« Oh! combien de milliers de mille pauvres irlandais de cette ville seraient heureux, s'ils pouvaient avoir un lit et une chambre à coucher aussi confortable que la plus rustique étable à cochon. J'ai vu ce matin une femme veuve et ses quatre enfans dans le lieu où ils avaient couché; sur leur lit, en un mot. George se rappelle de la revue que j'ai faite des truies et de leurs petits, et de deux jeunes veaux, la veille de mon départ, et que je lui ai bien expressément recommandé de tenir dans la bonne condition où ils étaient alors; tout le temps de mon absence. Eh bien! Marshall, cette pauvre veuve et ses petits enfans, étaient couchés sur quelques brins de paille, non assurément la vingtième partie de ce que j'ai donné à une de nos truies et à ses petits, et si à mon retour je trouvais, ce que j'espère bien ne pas trouver la paille des veaux aussi sale, aussi brisée que celle sur laquelle cette pauvre veuve et ses quatre enfans étaient couchés, je chasserais George de la ferme comme un coquin cruel et dégoûtant. E observez que c'est ici la condition de milliers de mille créatures, c'est la condition de rues tout entières, aussi longues que les rues principales de Guilford et de Farnham. Votre toit à porcs et celui de Turvill, et le toit à porcs des autres laboureurs, sont faits de vos mains, avec des piquets et des perches, des joncs et de la bruyère, et votre approvisionnement de paille est peu considérable et vous force à recourir à la fougère et à l'herbe sèche que vous recueillez dans les prés communaux. Eh bien, et notez bien ce que je vais vous dire, j'ai vu le toit à porcs de Turvill le jour de mon départ et je déclare solennellement à la face de l'Angleterre et de l'Irlande, que les deux cochons de Turvill sont mieux logés et bien mieux nourris, et bien plus propres sur leur peau que ne le sont des milliers de mille de créatures humaines dans cette ville, laquelle cependant, quant aux rues, aux places, aux squares, aux monumens, ne le cède à presque aucune ville du monde. »

Liège, le 5 octobre 1834.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, dans ma première lettre, je me plaignais de la monotonie du répertoire, et aujourd'hui je serais presque tenté de me plaindre du contraire : en vérité, deux pièces nouvelles en huit jours, c'est aller bon train M. de Mondonville, et pour peu que vous puissiez continuer à aller de ce pas, vous me mettez moi et bien des autres sur les dents. Aussi bien n'ai-je point, cette fois, la prétention de rendre compte des deux pièces nouvelles; je me bornerai à la représentation d'hier dimanche : c'est bien assez.

On jouait *Fernand Cortez* et *Une Aventure sous Charles IX*, comédie nouvelle en trois actes, de MM. Soulié et Badon.

Fernand Cortez est un opéra de l'empire, grandiose, mais raide un peu et assez monotone. Cette musique de Spontiny, savante, brillante, ne peut pourtant être comparée à celle des grands auteurs de nos jours : elle ne produit point cette vive impression, cette entraînante admiration que causent celles de *Robin*, de *Guillaume Tell*, de *Robert le Diable* surtout ! C'est un bel ouvrage, mais qui se sent de l'empire, où tout était compassé, réglé, administré... hâtons-nous de le dire toutefois : bien des passages remarquables brillent dans cette partition ; le duo du 1^{er} acte entre Telasco et sa sœur, celui du 2^e entre *Fernand-Cortez* et la même ; les chœurs de ce second acte, celui surtout qui commence par : *Où nous acheverons notre immortel ouvrage* ; ce sont là des morceaux pleins d'une suave beauté et qui doivent rendre célèbre à jamais le nom Spontiny. Pourquoi faut-il que la pièce ait si mal marché ! — Les chœurs généralement n'ont pas bien été : M. Teisserre, dont le manque de verve et d'énergie est si flagrant, n'a pas toujours chanté juste ; M. Bouchy lui-même a été ce qu'il est trop souvent : froid. — Bref, entre tous, M^e Prevost est la seule à qui l'on doive quelques éloges ; encore un peu moins d'inspirations, et, quant à moi, je n'aurai presque plus aucun reproche à faire à cette estimable et souvent fort aimable actrice.

M. de Mondonville a chanté son rôle avec le talent qui lui est habituel.

Du reste, beaucoup de gens voudront voir le temple de vengeance, décoration du 1^{er} acte de *Fernand Cortez*. Ce décor est bien. Je suis peut être difficile, mais il me semble qu'il eût été mieux encore, s'il eût en des dimensions plus fortes c'est-à-dire si le fond avait été moins rapproché des spectateurs.

Dans ma prochaine lettre, je rendrai compte de la pièce de MM. Soulié et Badon.

Agréés, etc.

VILLE DE LIÈGE. — Casernement.

La régence mettra en ADJUDICATION jeudi prochain, 9 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, la fourniture de :

- 1^o 150 bois de lit en trois lots.
- 2^o 400 couvertures de laine en quatre lots.
- 3^o 600 paillasses en six lots.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence où l'on peut en prendre connaissance.

A l'hôtel-de-ville, le 4 octobre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège : le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 5 octobre.

Décès : 4 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir : Guillaume Guile, âgé de 53 ans, tailleur, rue sur les Foulons, époux d'Anne Marie Delarge. — François Gérard, âgé de 22 ans, milicien à la cinquième compagnie du bataillon de sapeurs-mineurs en garnison en cette ville. — Marie Jeanne Peunchen, âgée de 70 ans, cabaretière, faubourg St-Léonard, épouse de Thomas Sauvage.

Du 6 octobre. — Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir : Gérard Jacob, âgé de 82 ans, concierge, rue Table de Pierres, époux de Catherine Detrixhe. — Joseph Wilkin, âgé de 60 ans, journalier, faubourg Sainte-Marguerite, veuf de Marie Joseph Mathias. — Marie Catherine Collette, âgée de 21 ans, rue Bessonhez.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 7 octobre 1834, 3^e représentation du 2^e mois d'abonnement. *Michel Perrin*, vaudeville en 2 actes de MM. Melesville et Ch. Duvoyrier, précédé par *L'Auberge de Bagnères*, opéra en trois actes, musique de Catel.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DE TABLEAUX.

Le mercredi 8 octobre, on VENDRA, POUR CAUSE DE DECÈS, une belle collection de TABLEAUX des meilleurs maîtres anciens et modernes, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée.

Les tableaux seront à voir 2 jours avant la vente.

619

VENTE DE MEUBLES.

Vendredi, 10 de ce mois et jours suivants s'il y a lieu, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE vendra à l'encan, à la maison n^o 14, rue Pont-d'Ile, à Liège, les meubles et EFFETS de la succession d'un marchand tailleur d'habits, consistant en tables, ébaïses, commodes, secrétaires, pendules, lits, linges, habillemens, grande armoire à quatre colonnes et à glaces à coulisses, grand buffet à glaces, boiserie de pharmacie et d'aunages, habits, capottes, pantalons et gilets nouvellement confectionnés, vin de Bourgogne et Bordeaux en bouteilles et autres objets.

655

La famille d'Ancion de Ville, ayant trouvé convenable de postponer la VENTE qu'elle a annoncée vouloir faire le 30 du mois dernier, pour faciliter son partage; informe les amateurs que cette VENTE aura lieu en l'étude de Maître BOULANGER, notaire à Liège, le 23 octobre présent mois, à 10 heures du matin, et qu'elle consistera dans les IMMEUBLES suivant :

1^o Une grande et spacieuse maison, sise rue Souverain-Pont, n^o 586, enseignée du Cheval Blanc, ayant une sortie sur la place de St. Denis; cette maison composée de deux corps de bâtimens, d'une très-grande cour, une autre derrière, écuries et remises très vastes, la rend propre à toutes espèces d'établissements.

2^o Une autre MAISON, située même rue, enseignée du Fer à Cheval, numéro 320, ayant écuries, remises, deux cours, quantité de pièces à feu, également propre à tout usage.

3^o Une petite maison, joignant la précédente, enseignée ci-devant du Petit Pavillon Anglais, également propre à tout usage.

4^o Une maison, sise rue Neuve, derrière le Palais, numéro 430.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de la vente chez ledit notaire.

Au n^o 742, rue Féronstrée, il vient d'ARRIVER EN VENTE une partie d'ARDOISES, 1^{re} qualité du moulin Ste. Anne de FUMAY.

Au même n^o il y a à LOUER pour Noël prochain, un beau QUARTIER indépendant, composé comme suit : deux beaux salons au rez de chaussée, quatre chambres, dont deux au premier, cuisine, cave et grenier.

656

VENTE CONSIDÉRABLE

DE BOIS BLANCS, CANADAS ET SAPINS.

Luodi 13 octobre 1834, à 10 heures du matin, le notaire VANDENBOSCH, de Tongres, procédera à la VENTE publique aux enchères et à crédit, aux pieds des arbres, d'une quantité considérable de BOIS BLANCS, CANADAS et SAPINS, distingués par leur grosseur et leur élévation, formant l'allée du château de Schespenbergh, situé commune de Néderheim, PRÈS DE TONGRES, appartenant à Madame GRISARD.

646

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par acte du 30 septembre 1834, L'HOTEL de la GLACIÈRE situé à Spa, a été ADJUGÉ au prix de huit mille francs, conformément au cahier des charges, toute personne solvable peut le surenchérir d'un 20^e en faisant la déclaration en l'étude du notaire DELEXHY, à Liège, jusqu'inclus le 10 octobre prochain.

619

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n^o 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Jean Wolff, tendante à obtenir l'autorisation d'établir dans un local situé au faubourg d'Amersœur, n^o 117, une fabrique de toile cirée et de visière; Arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St-Remacle.

Les personnes qui croiraient devoir former opposition, sont invitées à faire parvenir leurs motifs à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'hôtel de ville, le 4 octobre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'Académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du Politique.

A LOUER une jolie MAISON de CAMPAGNE, rue Naimette paroisse Ste-Marguerite, avec cinq pièces à feu, pompe, puits cave fournil grenier et beau jardin bien arborés. S'adresser rue Basse Sauvenière, n^o 805.

410

AVIS AUX TÊTES CHAUVES.

ÉLIXIR SOUVERAIN

POUR LA REPRODUCTION DE LA CHEVELURE, inventé par M. GEERAERTS, de Louvain.

Cette composition a mérité à son auteur un BREVET D'INVENTION, lui délivré le 1^{er} juillet 1830.

Sur l'invitation de l'administrateur de l'instruction publique, des sciences et des arts, cet Elixir a été soumis à de nombreuses expériences dirigées par M. BAUD, professeur de médecine de l'université de cette ville, faites dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique de Louvain, en présence de MM. les étudiants en médecine.

Une personne âgée de 63 ans, chauve, a été l'objet de ces expériences; il en est résulté que la partie de la tête chauve s'est trouvée, au bout de trois mois, recouverte de cheveux fins. D'après un tel résultat, M. le docteur BAUD s'est empressé de délivrer à l'inventeur, un certificat attestant l'efficacité de cet Elixir.

En faisant usage de cette composition, de la manière indiquée dans un imprimé joint à chaque bouteille, elle empêche la chute des cheveux, les épaissit et les fortifie.

Plusieurs certificats honorables délivrés à l'inventeur par des personnes qui en ont fait usage, attestent que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

Des dépôts de cet Elixir sont établis comme suit : A LOUVAIN, chez l'inventeur, M. Geeraerts, Mont-Belier, n^o 4.

A LIÈGE, chez M. Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Ile, n^o 32.

A BRUXELLES, sous la direction de M. Van Straalen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n^o 1084.

A ANVERS, chez M. Vandeweerd, rue Cauwenberg, sect. 12, n^o 800.

A NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n^o 686.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur, M. GEERAERTS, doit être considérée comme fautive composition.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 4 oct. — Dette active, 52 3/8 000. Dito, 99 3/4 — Bill. de change, 23 0/0. 0000 — Oblig. du Syndicat, 91 1/16 0/00 — Dito, 74 0/00 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 100 1/8. — Rente française, 0 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 1/8 0/0. Dito de 1828, 104 0/0 0000 — Inscrit. russes, 68 3/16 000 — Empr. russe 1831, 98 7/8 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 12 1/2 00/00. — Obl. mét. Autriche, 99 1/4 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 78 1/2. — Cortès, 44 1/8 000. — Dito Grec, 0. — Lot de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 6 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 0/0 perte.	P	
Londres.	12 03 3/4	P	46 15/16
Paris.	47 3/8		35 15/16
Francofort.	36 1/4		35 1/8
Hambourg.	35 7/16		

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 93 A. — Empr. de 48 mill. 99 0/0 P. 00. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0/00. — Rente. remb., 2 1/2, 88 A et 94 3/4 P. — Espagne. Guebb., 29 000 P. 0/00 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 53 55 1/2 55 et P. 00/0. — Idem dette différée, 44 1/8 14 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

500 balles café St-Domingue bon ord., à 30 cts.
500 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 4, 5 et 6 octobre.

Le schooner norvégien Eenigheden, c. Calenberg, venant d'Ustrizo, ch. de bois.

Le schooner belge Franciscus, c. Schepens, ven. de Marseille, ch. de vin, huile, savon et fruits.

Le schooner belge Rembrant, c. Huygens, ven. de Rio Janeiro, ch. de café.

Le koff oldenbourgeois Anna Catharina, c. Popke, ven. de Norwège, ch. d'huile de baleine et stockvisch.

Le brick danois Der Adler, c. Bradhering, ven. de Riga ch. de bois.

Le brick belge Alexandre, c. Colas, ven. de Rio-Janeiro ch. de café, sucre et 800 cuirs.

Le smack belge Louisa, c. Wouters, ven. de Dunkerque ch. de café et huile de baleine.

Bourse de Bruxelles, du 6 oct. — Belgique. Dette active 51 1/4 A. Emp 24 mill., 98 5/8 P. 0. — Hollande. Dette active 51 1/4 A. — Espagne Guebb., 27 A 0/0. 0 Perpétuelle Anvers 4 p. 0/0. 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 54 0/0 P. 00 0/0. Id. Paris 3 p. 0/0. 00 0. Cortès à Lond., 53 1/2 P. Dette diff. 14 P.

Prix des grains au marché de Liège du 6 oct.

Froment vieux l'hectolitre, 14 francs 57 cent.
Seigle, id., 8 76

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.